MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 2194 du 8 avril 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1909451S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mai 2019 :

Lagofun Patrice NIGEND : 143 888 NLS : 8 002 353

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mai 2019 :

Brusset Alexandre NIGEND : 177 875 NLS : 8 029 324

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mai 2019 :

Chassagne Nicolas NIGEND : 186 225 NLS : 8 084 852

Paquier Frédéric NIGEND : 124 308 NLS : 5 243 274

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er mai 2019 :

Walczak Éric NIGEND : 193 814 NLS : 8 043 965

Dubois Christian NIGEND : 149 644 NLS : 8 007 525

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 avril 2019.

Le général, commandant la gendarmerie de l'air,
P. Guichard